

BENAOUDA HAMEL [*]

Restructuration industrielle et emploi en Algérie

(Ou la logique financière d'entreprise contre l'emploi et la productivité du travail social) []**

Introduction

Il est une manière classique – mais néanmoins dominante d'approcher les problèmes de l'emploi et qui consiste seulement à comptabiliser celui-ci, à décrire ses évolutions en les mettant parfois en rapport avec celles de l'investissement global, du revenu national et/ou avec l'évolution démographique. Elle s'apparente, de ce point de vue, à une problématique de croissance que l'on envisage quelquefois selon une double caractérisation: croissance extensive et croissance intensive. Cette démarche est largement utilisée en Algérie, dans les travaux d'universitaires comme dans les analyses officielles.

Marquée en apparence du sceau de la "technicité" et de "l'objectivité scientifique", cette manière de faire n'est certes pas totalement inutile mais elle demeure grandement insuffisante. Son aspect techniciste n'est effectivement qu'apparence, car l'examen de la théorie économique qui la sous-tend permet de montrer aisément qu'elle est profondément orientée. Elle l'est des points de vue de son contenu et de la démarche qu'elle met en oeuvre, l'objectif fondamental visé étant la croissance du capital financier (du profit) au détriment du capital productif et de l'emploi. Approche insuffisante – voire déformante – en ce qu'elle ne rend pas compte, ou plutôt fait semblant d'ignorer que l'emploi est un enjeu social, qu'il est le reflet d'un certain type de gestion. Elle fait semblant d'ignorer qu'il est également le "lieu" où se constitue, se dénoue et se recompose le rapport social, dont les déterminations principales renvoient à la politique économique et sociale en tant qu'elle est l'expression de rapports entre forces sociales (et politiques), de leurs alliances en dynamique conjoncturelle et/ou structurelle. Partant de ces remarques, il est alors permis de considérer l'emploi comme objet autour duquel s'expriment la crise lorsque crise il y a – et la recherche d'"issues" à celle-ci, des moyens pour y faire face selon différentes façons auxquelles participe la restructuration, industrielle notamment.

A l'opposé, on note l'existence d'une approche qui dévoile les aspects que la précédente contraind au silence. Pour elle, l'emploi n'est pas une réalité abstraite mais précisément une réalité économique et sociale concrète, un enjeu pour le développement des forces productives tant matérielles qu'humaines que l'adoption de telle logique ou telle autre

permet ou ne permet pas. A dominante explicative et interprétative, cette approche se propose alors d'appréhender l'emploi et de l'analyser au sein d'une problématique articulant (mode de) régulation et rapport salarial. Pourtant essentiel, ce type d'approche reste mineur en Algérie, et pour cause !

La présente contribution tentera de dérouler, sans prétendre à les épuiser totalement, ces deux types de problématiques, tout en s'efforçant de mettre en exergue en quoi l'emploi constitue un enjeu fondamental, un objet au sujet duquel se déploient continuellement des stratégies d'acteurs sociaux à intérêts sinon contradictoires du moins divergents (II). Auparavant, il importe de dégager la problématique de l'emploi que véhicule la restructuration de 1980 en Algérie, et d'identifier, à travers les "solutions" qu'elle envisage, la filiation théorique qui se profile derrière (I). Après quoi, seront présentés quelques éléments d'analyse de logique prospective surtout quant aux incidences de cette restructuration sur l'emploi – tel que nous le concevons – et sur ses évolutions futures (III).

I – Restructuration DU secteur industriel d'Etat et emploi : les termes du problème

Engagée lors du Premier Plan Quinquennal (1980-84) dont elle constitue la donne structurelle essentielle, la "Restructuration organique et financière des entreprises" est en rapport étroit avec le bilan décennal de développement (1967-78). Elle en constitue la suite logique car "objectivement" appelée par lui, après qu'il ait déclaré le secteur industriel d'Etat définitivement inefficace, voir inefficent.

Avant de pouvoir rendre compte des termes du problème dont l'exposé et l'analyse ont enregistré un glissement majeur, il convient de clarifier, très brièvement la notion même de "restructuration". Celle-ci permettra de mieux saisir la nature profonde de ce phénomène en tant que processus concret.

1. 1. – Sur la notion de «Restructuration»

Pour l'Economie Industrielle – en tant que discipline de connaissance – **[1]** la notion de restructuration renvoie à trois types de réalités :

- la structure, entendue soit au sens large (le système productif), soit au sens strict ou restreint (branche, filière, entreprise...);
- le processus dynamique de structuration, c'est-à-dire de constitution de la structure ;
- enfin, le préfixe "re" qui indique que la structure précédente (ainsi que les règles et la logique de son fonctionnement) est remise en cause, voire détruite, et qu'il faille soit la réorganiser, soit en créer une nouvelle.

La structure recouvre, à son tour, plusieurs séries de réalités. Celles-ci vont des proportions et relations entre ses composantes au mode institutionnel (ensemble d'institutions et de règles de jeu concrètes), en passant par les relations d'échanges entre ces composantes (ou agents économiques et sociaux) et par le mode organisationnel

dominant. Ainsi, lorsqu'on parle de restructuration, il est généralement fait allusion aux évolutions de toutes ces réalités, mettant en jeu aussi bien les structures proprement dites que les stratégies qui les animent et/ou les systèmes de relations qui les unissent.

Telle qu'approchée par l'Economie Industrielle, la notion de "restructuration" est certes utile mais d'usage descriptif seulement. Elle permet, en effet, de décrire le mouvement de restructuration sans le rendre intelligible théoriquement, au sens où la théorie n'est ni abstraite ni concrète mais construction de l'intelligibilité du réel. Il convient dès lors de noter, dans cette perspective, que cette notion est porteuse de la suggestion suivante : partant d'un "état" non structuré ou destructuré, l'on s'achemine vers un "état final" structuré, avec cette dimension supplémentaire que la destruction invoque l'idée d'incohérence ou d'absence de cohérence. Or, son contraire – la cohérence – renferme en elle l'idée de ses moyens (les procédures techniques et sociales de régulation), de son mode d'existence et de ses objectifs (économiques et sociaux...) dont la politique économique et sociale en concentre l'expression. C'est dire, en définitive, que l'on est en présence de processus contradictoires de structuration/restructuration dont la problématique en termes de régulation se propose de rendre compte, notamment lorsque celle-ci intègre le concept de "système productif" en tant que pratique théorique^[2].

Il importe de distinguer, au sein de cette problématique, entre trois éléments : le mouvement économique et social, les structures et le fonctionnement. Traiter du premier revient à s'interroger, dans notre cas, sur les tendances dominantes du développement en tant que processus complexe et contradictoire, l'idée sous-jacente consistant à considérer que les contradictions ne se développent pas n'importe comment mais selon des principes, des lois et des tendances déduites de l'opposition entre leurs pôles contraires. La régulation des structures repose, quant à elle, sur l'hypothèse que celles-ci doivent être appréhendées comme formes d'organisation de la vie sociale, d'où il s'établit que l'"Economie", loin de se soumettre mécaniquement, totalement et continuellement la société, subit également l'efficace du mouvement social. Enfin la régulation du fonctionnement suppose que l'objet de régulation existe et fonctionne (ou dysfonctionne) ; elle se compose de trois régulations essentielles : celle du procès de production immédiat, celle relative à la monnaie et à la force de travail, et, celle qui règle les rapports entre producteurs.

Ces trois grandes dimensions de la "régulation socio-économique" (mouvement économique et social, structures et fonctionnement) ne doivent pas être séparées si l'on veut comprendre, dans un même mouvement, la destruction et les modalités qui conduisent aux changements structurels et qui permettent la mise en place de nouveaux ensembles cohérents. Il est dès lors possible d'interpréter la restructuration comme réponse à des exigences de cohérence dont la reproduction est simplement contrariée ou, au contraire totalement remise en cause : la nature du processus et son degré de profondeur en dépendait. La "restructuration organique et financière des

entreprises publiques" algériennes, qui correspond en réalité à la restructuration du secteur d'Etat, nous paraît devoir répondre de ce type d'analyse.

1. 2. – Restructuration et emploi en Algérie : les données du problème

Notons au préalable, que les restructurations ne constituent pas un phénomène propre à l'Algérie, d'autres pays les ont connues tout au long de leur histoire passée et récente. En économie capitaliste, par exemple, elles sont le plus souvent présentées comme des démarches auxquelles il faut sacrifier, et, sont synonymes de déclin d'activités et de réductions massives d'emploi. Aussi ont-elles suscité, à chaque fois, des mouvements sociaux, provoqué des décisions et entraîné des débats.

La "restructuration organique et financière des entreprises publiques" ne semble pas avoir contredit ce scénario. Elle a été l'objet, en effet, d'importantes luttes sociales et politiques, parfois non déclarées ouvertement : témoins en sont les débats semi-ouverts qui l'ont entourée, où la logique d'intérêts (syndicalistes, directions d'entreprises, planificateur central, instances politiques...) n'a pas manqué de jouer^[3]. Rendre compte des enjeux qu'elle véhicule, de ses modalités revient à les ordonner autour d'une interrogation centrale : qu'elles sont sa signification, sa nature et sa portée ? Interrogation qui renvoie indubitablement à toute une série de questions qu'il est possible de ramener aux suivantes :

– s'agit-il simplement d'un bref processus, d'une "opération" d'ajustement de quelques structures – les entreprises publiques – aux objectifs du développement économique et social et ce, afin d'en assurer la poursuite ?

– ou alors d'une modification de la quasi-totalité des structures – celles constitutives du secteur d'Etat déclarées non opérationnelles ou non adaptées, sous la pression de circonstances exceptionnelles et brutales – la crise dite "mondiale" – sans toutefois que les règles qui président à leur régulation ne soient remises en cause ?

- Ne correspond-elle pas, au contraire, à un réaménagement profond et quasi-total du régime économique et social, rendu semble-t-il "nécessaire" en raison de l'ampleur des dysfonctionnements qui lui sont immanents et de l'impasse – voire la crise – à laquelle conduit inévitablement l'inefficacité (l'inefficience) du secteur d'Etat ?

La réponse n'est évidemment pas simple en raison, à la fois, du caractère contradictoire de cette restructuration et des processus socio-économiques qui ont contribué à la mettre à l'ordre du jour et dont l'analyse aurait nécessité un cadre plus vaste que celui qu'offre un simple article. Néanmoins, ce que l'on peut retenir de la lecture des différents documents sanctionnant sa phase préparatoire, c'est un glissement certain au double plan des objectifs réels qui lui sont fixés et des moyens pour les atteindre.

En effet, bien que précédée par le Bilan décennal (1967-1978) de développement, une première phase – celle d'entre le 4^e Congrès et le Congrès extraordinaire du FLN – semble marquée, encore dominée par la thèse véhiculée par la première interrogation ci-dessus formulée : l'ajustement des structures aux objectifs du développement économique et social pour en assurer la poursuite. Elle correspond à la problématique nouvelle au sein de laquelle le secteur d'Etat, industriel notamment, y est questionné : une problématique de fonctionnement de celui-ci, non exclusive cependant de celle de la poursuite de son extension. C'est ce que d'aucun a qualifié de nécessité de passage d'une croissance extensive à une croissance intensive[4]. La Restructuration se devait, dans ce cas, de participer du vaste mouvement de réforme visant à un perfectionnement des méthodes de planification, d'organisation et de gestion[5]. Cette perspective semblait donc garder le cap sur la stratégie antérieure de développement tout en cherchant à solutionner les problèmes d'organisation et de régulation de l'économie, problèmes que le processus de développement en cours avait porté à maturité. L'emploi ne paraît pas faire figure, de ce point de vue, d'une question spécifique à revoir tant la politique de développement pratiquée n'était pas incriminée, ouvertement du moins. D'ailleurs, les seules dispositions que l'on peut trouver dans les textes de cette phase sont relatives à "l'impératif d'une meilleure utilisation du facteur humain", sans précision quant aux modalités de sa mise en oeuvre pratique.

C'est à partir de 1980 que le glissement va connaître ses débuts, la crise pétrolière, intervenant plus tard, contribuera, par l'instrumentalisation qui en est faite, à le mettre réellement à l'ordre du jour et à le clarifier dans son contenu comme dans ses contours. Quant aux travaux de la Commission Ad-Hoc, il faut noter que ceux relatifs à la restructuration organique sont largement contradictoires, en raison sans doute de la participation des "opérateurs" qui ont conduit l'industrialisation antérieurement. Par contre, ceux relatifs à la restructuration financière ne paraissent pas avoir été marqués du même sceau. Et, en définitive, il est même permis de penser que c'est la restructuration financière qui a "tiré" la restructuration organique, de sorte que le processus d'ensemble ait changé d'objectifs et de moyens ; nous y reviendrons en détail au niveau du dernier point de cette contribution.

L'aboutissement de ce glissement se concrétise par le recentrage du processus sur un nouveau mode de régulation : le mode de régulation marchand (concurrentiel) d'une part, et par la mise en avant d'une logique faussement productive : la logique financière de fonctionnement, d'autre part. Le tout est couronné, suite à la "découverte" des méfaits de la crise et de sa "surprise", par une référence non plus à une politique de développement mais à une politique d'ajustement aux fins d'assurer et de conserver les équilibres (financiers).

Le traitement de l'emploi devient dès lors très explicite, en rapport avec la logique financière d'entreprise. Aussi assiste-t-on au passage de

l'idée d'une "meilleure utilisation du facteur humain" à celle de sa désignation, a posteriori même, comme l'un des facteurs responsables de la "destruction financière des entreprises publiques". La conception de l'emploi comme modalité de mobilisation productive, devant tendre à accroître quantitativement et qualitativement la productivité du travail social disponible, est supplantée par celle qui le réduit à un simple vecteur de coûts (salariaux) préjudiciables aux résultats financiers de ces entreprises. De ce fait, pointe dès lors la thérapeutique contre les "sureffectifs" que la rentabilité financière, en tant que principe de fonctionnement et de gestion, a fait apparaître et dont on devine aisément le contenu et les mécanismes : la compression des effectifs, et donc la réduction de l'emploi. Mais, comme l'emploi est constitutif du rapport salarial, la réduction des effectifs ne suffit pas à elle seule, elle en appelle à un autre mécanisme, non encore désigné clairement, et qui n'est autre que la flexibilisation de ce rapport mise en oeuvre déjà sous d'autres cieux à partir du milieu des années 1970.

Rentabilité financière, sureffectifs, coûts salariaux élevés, ajustements, flexibilisation ne sont pas sans rappeler, en effet, les caractères fondamentaux des politiques économiques dites de "sortie de crise" appliquées dans les pays capitalistes d'Europe d'une part, et les stratégies du capital pratiquées dans les structures (entreprises, branches...) de ces pays, d'autre part. C'est par ailleurs, dans ce sillage, que sont proposées, à l'occasion de la crise de l'endettement international, des politiques d'ajustement aux pays en voie de développement par les instances internationales telles que le FMI et la BIRD. Politiques qui préconisent une rupture dans les régimes d'accumulation antérieurs au profit d'actions conjoncturelles drastiques, de court terme, en porte-à-faux à une vision globale, unitaire et de long terme du développement.

L'Algérie des années 80 ne paraît pas tellement échapper à ce piège tendu par l'Economie Politique, subissant de plein fouet la contrainte (financière...) extérieure alors qu'elle avait su, dans un passé récent, la négocier – voire la contourner – très activement. Avant d'examiner qu'elles seraient les incidences d'une telle situation sur l'emploi, il convient d'analyser aussi brièvement que possible les thérapeutiques pratiquées ou proposées ainsi que leurs fondements théoriques tant leurs rapports nous paraissent quasi-certains.

II – Théories, politiques économiques et emploi : quelques enseignements

Il est largement admis, aujourd'hui, que la crise qui frappe le système capitaliste – et plus particulièrement les économies d'Europe occidentale – depuis la fin des années 60 est une crise structurelle profonde. Elle se manifeste de façon phénoménale, pour ce qui concerne immédiatement notre sujet, par un accroissement et un recul continus et considérables respectivement du chômage et de l'emploi, à tel point que l'année 1985 est officiellement considérée comme celle où ces phénomènes ont atteint leurs points culminants. Selon l'OCDE,

le taux d'emploi, c'est-à-dire le rapport de l'effectif au travail à la population d'âge (15 à 65 ans), passe de 66,1 % à 61,9 puis à 59,6 % en France de 1970 à 1982 puis 1984. Ce taux reflue de 61,1 puis à 59 % en Allemagne[6]. Il illustre peut-être la crise de l'emploi – voire du travail – dans les économies européennes capitalistes, mais confirme surtout l'idée que le chômage est à la fois nécessité et produit de l'accumulation capitaliste.

Les principaux dirigeants du monde occidental ont pris conscience de la gravité de cette crise déjà dans la deuxième moitié des années 70, encore qu'ils l'ont sous-estimée comme en témoigne les illusions concernant les reprises internationales et leur durabilité en 1976, 1981 et 1985. Des efforts de recherche concertée d'issues se sont multipliés ces dernières années, prenant appui sur des débats internes à l'Economie Politique entre keynésiens et (néo) libéraux quant aux causes de cette situation. C'est dire que ces efforts sont basés, dans la perspective d'une issue capitaliste, sur une vigoureuse (re) promotion des dogmes capitalistes de gestion et de politique économique comme sur une réactivation des idéologies et théories néo-classiques[7] qui tendent à fermer la parenthèse – ouverte au lendemain de la deuxième guerre mondiale – sur celles d'obédience keynésienne. Quoi qu'il en soit, les solutions capitalistes préconisées n'ont pas contribué, bien au contraire, à résoudre les problèmes posés et notamment ceux du chômage et de la précarité de l'emploi. Ceci donne lieu à d'autres analyses et interprétations que nous examinerons après exposé de la problématique dominante.

2. 1. Problématique de croissance et emploi : l'approche dominante

Pour cette approche, la création d'emplois durables a pour condition fondamentale le rétablissement de la santé financière des entreprises, par référence au fameux "théorème de SCHMIDT" : les profits d'aujourd'hui font les investissements de demain et les emplois d'après-demain. Dans le contexte de crise, où les coûts salariaux élevés font figure de facteur central en raison de la liaison inverse qui lie l'évolution des salaires et du profit, effectuer des créations nettes d'emploi supérieures à la progression de la population active disponible exige la réalisation d'un taux minimum de croissance. Taux qui suppose, compte tenu de la contrainte extérieure qu'il faut desserrer, un environnement international dynamique et concerté[8].

Les relations sociales du travail constituant donc pour beaucoup l'accusé principal de la stagnation dans la crise, deux moyens sont d'abord préconisés pour desserrer la contrainte extérieure : la "déévaluation compétitive" et la "modernisation de l'appareil productif". La première suppose, pour réussir, une élasticité d'offre suffisante, impliquant l'existence de capacités de production capables de répondre à une reprise de la demande étrangère. La seconde, action de long terme, passe par un rajeunissement et une extension des capacités de production de nature à améliorer la compétitivité tant en termes de prix que d'adaptabilité à la demande. Aussi, dans une

première étape, l'investissement – que permettront des profits élevés – constitue une condition fondamentale : tirant les importations, éliminant les goulots de production et dégageant un surplus exportable, engendrant des gains de productivité, il ralentit la hausse des prix et accroît ainsi la compétitivité. Ensuite, dans l'hypothèse où la contrainte extérieure est soit levée soit ne joue pas du tout, les (néo) libéraux soutiennent à l'encontre des keynésiens qu'une relance de la demande ne saurait aller très loin pour remédier au problème de l'emploi en l'absence de capacités productives.

La solution résiderait alors dans le redressement financier, étant entendu que l'investissement dépend, à la fois des perspectives de débouchés, du coût du travail et de la rentabilité du capital laquelle apporte les moyens de financement et l'incitation à entreprendre. La rentabilité du capital suppose, quant à elle, que la part des salariés dans la valeur ajoutée régresse, ce qui peut être obtenu à la faveur de deux types de mesures ou de mécanismes : la désindexation des salaires et l'allègement des effectifs salariés. Il s'ensuit, une fois les sureffectifs éliminés, qu'une accélération de la croissance (du profit, du capital financier !)[9] devrait s'accompagner d'une croissance de l'emploi plus rapide. Si la réduction des effectifs est conçue pour redresser la situation, elle ne joue pas seule mais, se combinant à la baisse du coût salarial et à l'allègement de la protection sociale, elle définit ce que d'aucuns appellent la "flexibilité de l'emploi"[10]. Pour réussir, celle-ci compte illusoirement sur une éventuelle solidarité, une éventuelle coopération entre capital et travail qui animent la social-démocratie occidentale.

Prescription libérale par excellence, promue au premier rang des discours nationaux comme ceux des organisations internationales, la recherche d'une plus grande flexibilité se fait sur la base d'une adaptation de l'offre à des conditions changeantes. Elle exige une flexibilité des techniques et des organisations avec, souvent comme corollaire, la mobilité des hommes (de la force de travail). Ainsi le keynésianisme est-il battu en brèche, car la flexibilité recherchée exige, du point de vue des économistes libéraux, des changements institutionnels devant modifier profondément les règles du jeu des économies mixtes à forte intervention publique. Celle-ci est même mis au banc des accusés : "*Le développement des formes multiples d'intervention de l'Etat, en particulier le niveau des prélèvements obligatoires et l'étendue des réglementations, quels qu'avaient été leurs aspects positifs, ont contribué à réduire l'incitation des agents économiques à assurer les risques ou à accepter la mobilité nécessaire*"[11]. Aussi, les stratégies de rupture, par les moyens de la désétatisation, du réaménagement des institutions, de la limitation des prélèvements obligatoires, de la déréglementation active, libèreraient des énergies nouvelles au service de la production et de l'emploi.

Ces stratégies ont diversement été mises en oeuvre dès 1980, sans pour autant que les problèmes qu'elles visaient à résoudre n'aient pu trouver de solutions. C'est dire, ici, l'inefficacité d'une prétendue et stricte issue capitaliste à la crise structurelle profonde du capitalisme :

les résultats publiés par l'OCDE sur l'évolution de l'emploi, ainsi que ceux prospectifs à base de simulations sur modèles, publiés par l'INSEE, en sont des témoins irréfutables[12].

Ces solutions capitalistes paraissent même avoir développé les contradictions à l'oeuvre dans les économies européennes en crise, alors même que les arguments traditionnellement invoqués n'y sont plus : les prix du pétrole et des matières premières ont fortement baissé, la marge de profit (profits sur valeur ajoutée) a retrouvé des niveaux records. Aussi, *"La déflation des salaires et les suppressions massives d'emplois loin de créer des conditions de reprise durable, développent les butoirs de la crise des débouchés et de la productivité. Mais aussi le stock de capital accumulé gonfle de façon financière et "fictive" en quelque sorte, au détriment des dépenses nécessaires pour la croissance réelle"*[13]. Ce type d'analyse est à l'opposé de celui dominant, et tente de le démonter – en tous ses points – en mettant au coeur du débat la rentabilité financière aux exigences de laquelle sont soumises, de plus en plus, les décisions de production et de modernisation.

Il soutient que la gestion capitaliste en période de crise est celle-là même qui est à l'origine de la crise. Cette gestion engendre des difficultés au niveau de l'économie globale qui constituent, en retour, des "contraintes " qui pèsent sur les gestions particulières. La thérapeutique proposée ici consiste à concevoir le développement de productions efficaces rompant avec les exigences de la rentabilité financière des capitaux, tout en cherchant à accroître l'efficacité des dépenses ; aussi la priorité devrait-elle être donnée au marché intérieur pour réduire les dominations extérieures. Elle consiste, également, à organiser efficacement les créations d'emplois et de richesses nouvelles par le moyen de coopérations inter-entreprises. C'est dire qu'elle appelle à un tout autre mode de régulation, à la construction d'un autre rapport social et non à un simple réaménagement de l'ancien, permettant aux travailleurs d'intervenir dans les gestions (globale et particulières).

2. 2. Pour une interprétation : problématique de régulation et emploi[14]

Pour cette approche, la recherche de la flexibilité de l'emploi renvoie en réalité, à travers celle de la flexibilité économique et sociale, à la flexibilisation du rapport salarial (fordiste) en vigueur antérieurement. Elle note que les appréciations exprimées à l'égard de ce phénomène sont de deux types, correspondant aux positions fondamentales de classes en économie capitaliste. Les uns – et c'est le point de vue patronal – voient dans l'assouplissement des normes et dans le redéploiement des formes institutionnelles et juridiques, concernant la protection sociale et les relations de travail, le moyen privilégié de lutte contre des rigidités semblant engendrer des hausses unitaires de coût insupportables dans la compétition internationale. Pour les autres – les syndicats de travailleurs – la simple idée de flexibilité est aujourd'hui dénoncée comme une idéologie d'un patronat tendant à remettre en cause les conquêtes sociales. Il s'agit bien là d'une confrontation de

positions de classes à l'occasion d'une évolution éventuelle du rapport social fondamental du capitalisme[15].

La recherche de la flexibilité économique et sociale, du marché du travail ou de l'emploi, est donc tendue vers la flexibilisation de ce rapport : le rapport salarial. Par "rapport salarial" en général et "formes du rapport salarial", il est respectivement entendu : le processus de socialisation de l'activité de production sous le capitalisme d'une part, et l'ensemble des conditions juridiques et institutionnelles qui régissent l'usage du travail salarié ainsi que la reproduction de l'existence des travailleurs, d'autre part. Au plan analytique, le rapport salarial est décomposé en cinq éléments constitutifs : l'organisation du travail, la hiérarchie des qualifications, la mobilité des travailleurs dans et hors de l'entreprise, le principe de formation du salaire direct et indirect, et, enfin, l'utilisation du revenu salarial. A ces cinq composantes correspondent autant de formes de flexibilité dont les conséquences, économiques et sociales, peuvent être différentes.

La recherche de la flexibilité peut se faire, par ailleurs, selon deux stratégies : l'une, dite "offensive", combine la modernisation technologique avec les avancées sociales ; l'autre, qualifiée de "défensive", a pour objectif de redresser la compétitivité à la faveur des mesures régressives touchant l'emploi, le salaire ou la protection sociale. Pour cette dernière stratégie, les recommandations de politique économique s'ordonnent autour des propositions suivantes : baisser les salaires, restreindre la politique budgétaire et monétaire, promouvoir l'émergence de relations professionnelles favorisant le retour à des mécanismes concurrentiels sur le marché du travail, accroître le poids relatif des PME qui bénéficieront ainsi d'un ajustement par le bas du droit social.

Au total, pour l'approche en termes de régulation et de rapport salarial, l'enjeu des années 80 n'est pas un simple ajustement conjoncturel mais, très probablement, une nouvelle codification du rapport salarial et de l'ensemble des formes d'organisation à même de définir un mode de développement – et de régulation – alternatifs. Fort curieusement, la réforme économique et sociale engagée au début de cette décennie en Algérie et que la "Restructuration" a introduite, et avec elle la nouvelle politique économique, ne semblent pas non plus contredire, en tendances lourdes, ce constat.

III – Restructuration et devenir de l'emploi en Algérie

Traiter empiriquement du devenir de l'emploi, en rapport avec la restructuration du secteur d'Etat, aurait exigé que l'on disposât de données concrètes permettant de saisir ses évolutions. Tels ne sont pas l'orientation et le contenu généraux de cette contribution. Aussi, rappelons que l'objectif n'est ici tout simplement que de rendre compte, de façon plus logique qu'historique, des tendances dominantes configurant le développement des contradictions que recèle ce processus à l'égard de l'emploi.

Dans ce cadre, l'idée centrale qui se dégage de l'examen des objectifs de la restructuration, est qu'elle est bien loin de désigner une brève opération d'ajustement de quelques structures (les "Entreprises Publiques"), sans remise en cause des règles et principes qui ont présidé à la structuration et au développement stratégique du secteur d'Etat, industriel notamment. Elle semble se présenter, bien au contraire, comme un réaménagement profond du régime économique et social à l'oeuvre, sur la base d'un constat d'incohérence pour le moins inadéquat, alors que ses règles de fonctionnement et de régulation ne semblaient pas avoir épuisé toutes leurs potentialités. Cette idée de réaménagement profond s'éclaire davantage lorsqu'on met en rapport les décisions de restructuration organique et financière avec d'autres décisions, particulièrement celles touchant à la gestion/reproduction du monde du travail (suppression du "social d'entreprise", SGT, refonte de la sécurité sociale, etc..). C'est dire qu'en définitive, cette restructuration véhicule – appelle à – une toute autre politique économique et sociale – appliquée à partir de 1980 – reposant la question de l'emploi dans des termes nouveaux et, avec elle, la nature et la configuration du rapport salarial singulier historiquement et contradictoirement "construit" au sein du secteur d'Etat.

3. 1. La logique financière d'entreprise contre l'emploi et la productivité du travail social

Si le principe de valorisation du capital, marginalisé au cours de la période 1967/78/79, s'impose dans la conduite de la nouvelle politique économique au niveau global, il se traduit, au niveau de l'entreprise – qu'il va falloir "créer" – par la logique financière de fonctionnement. Aussi une nette corrélation s'établit-elle entre l'objectif de restructuration organique et celui de restructuration financière, médiatisés dorénavant par la sanction monétaire qui rétablit dès lors le système bancaire dans ses place et rôle classiques. Les conséquences négatives sur l'emploi ne peuvent être qu'évidents, a fortiori lorsque les investissements productifs (c'est-à-dire l'extension du système productif) soit connaissent un sérieux ralentissement, soit sont soumis à la logique de rentabilité du capital.

En effet, l'examen attentif des objectifs de la restructuration organique révèle, compte tenu des réalités historiques du développement du secteur industriel d'Etat, que celle-ci vise, quant au fond, à "produire" son objet, en l'occurrence la création de l'entreprise (le qualificatif "publique" n'étant alors que superflu) au sens classique, celui que lui donne l'Economie Politique : lieu de combinaison de facteurs de production [\[16\]](#). De ce fait, elle remet en cause la "logique de pôles stratégiques extensifs" [\[17\]](#), contribue à les fractionner alors qu'ils ont constitué, d'une part, les supports du développement de la base industrielle nationale et de l'emploi (au double plan de la quantité et de l'apprentissage du travail industriel), et les cadres de déploiement actif de coopération inter-unités de production (et/ou de service), d'autre part.

Corollaire, ou plutôt commanditaire de la restructuration organique, la restructuration financière va doter l'entreprise ainsi créée de son

principe central de fonctionnement et de gestion, en l'occurrence la rentabilité financière immédiate. Elle rappelle fort curieusement, par ses principales dispositions, la Note de Monsieur le Ministre des Finances de 1971 [19]. Celle-ci ne connut pas d'application, nous semble-t-il, en raison – entre autres – de l'absence de son objet à l'époque : l'entreprise telle que conçue par la restructuration financière. Ceci étant, il importe de souligner que retenir exclusivement des critères financiers stricts pour juger des performances du secteur industriel d'Etat (ou pour gérer ses structures constitutives), dans une économie en voie de développement (néanmoins dominée), équivaut à condamner d'avance son développement et, avec lui, celui de l'entière économie.

L'entreprise aura tendance, dorénavant, à rechercher et à valoriser des créneaux immédiatement rentables, fortement rémunérateurs et ce, au détriment de productions efficaces (pour le développement d'ensemble) et de l'emploi. Outre la "révélation" des sureffectifs, la restructuration serait de nature à agir non seulement contre la consolidation de l'emploi existant mais également contre l'emploi futur, car n'imaginant pas d'autres modalités que celles que dicte la logique financière d'entreprise. En ce sens, elle nous paraît devoir aller également à l'encontre de l'accroissement de la productivité du travail social dont la faiblesse caractérise encore l'économie globale qui de plus est marquée par une démographie galopante. Cette action contre la productivité du travail social devrait se manifester, tout aussi sûrement, par le truchement de l'éclatement des savoirs-faire et le gaspillage des compétences ; savoir-faire et compétences qui se sont constitués avec la formation des collectifs de travail. C'est dire que la recherche de la flexibilité micro – même si elle ne dit pas ici clairement son nom – et emploi global ne peuvent aller ensemble : la réalisation de l'une va nécessairement à l'encontre du développement de l'autre, notamment dans la situation où l'investissement créateur d'emplois régresse et où la population active disponible augmente ou s'accroît.

En définitive, le processus global de restructuration, recentré sur la question de l'emploi, ne peut se comprendre que si l'on tient compte des trois aspects complémentaires sur lesquels il porte : le système d'avances en capital, le capital productif et le mode d'usage et de gestion du potentiel de forces de travail. Le principe de la rentabilité financière vise à assurer, au détriment de l'emploi, la reconstitution des avances et le dégagement d'un surplus financier. Ce double objectif ne pouvait être atteint que si la contrainte productive sur les producteurs directs se mettait à jouer pleinement, le statut de l'entreprise devant répondre à cette exigence. Celle-ci appelait, à son tour, la restructuration du capital productif qui lui soit conforme, d'une part, et l'éclatement/recomposition, avec perte d'éléments, des collectifs de travail, d'autre part [19].

On est alors bien en présence d'un processus d'envergure profonde qui, à travers l'emploi, met au coeur de l'enjeu l'ensemble des éléments constitutifs du singulier "rapport salarial" qui s'est instauré antérieurement dans le secteur d'Etat par le jeu complexe des

interactions entre l'Etat – Entrepreneur Général du développement – et le mouvement social porteur du projet de développement de ce secteur.

3. 2. Vers un rapport salarial et un mode de régulation alternatifs

Cette recherche tendue vers un rapport salarial et un mode de régulation alternatifs s'exprime à travers les tentatives de "l'opération restructuration" d'effectuer l'articulation entre la mobilisation productive sous contrainte (financière, sociale...) et l'objectif de valorisation du capital devant s'imposer comme principe (re) structurant l'économie et la société. Elle s'effectue selon l'approche dichotomique Economique/Social, où l'Economique (au sens samuelsonien) est avancé comme l'unique lieu d'élaboration de ce rapport salarial alternatif : vieux rêve de l'Economie Politique !

Au plan de l'organisation de la production et du travail, la flexibilisation de l'ancien rapport salarial se laisse déduire du processus de remise à "l'endroit" des rapports au travail, tels qu'originellement objectivités dans les procès de travail industriels importés, et par conséquence de la mise en place de la discipline d'usine requise. Ce processus a, par ailleurs, pour exigence la levée de nombre "d'entraves" institutionnelles et juridiques, au premier rang desquelles figure la garantie/sécurité de l'emploi comme principe que la G.S.E. avait contribué à consolider en le codifiant. Aussi le licenciement, sous des formes diverses, est-il devenu une pratique courante, comme d'ailleurs celle des contrats de travail à durée limitée (trois mois), venue assouplir la décision de blocage des recrutements. Il touche notamment les catégories d'emploi que le critère de rentabilité financière avait auparavant contribué à rendre précaires.

De même, on assiste, au plan social, à des ajustements en baisse de la plupart des acquis des salariés. La refonte de la sécurité sociale selon des procédures "quasi-privatives", son aspect contraignant ou dissuasif (interminables queues pour obtenir le remboursement des frais), sont de nature à réduire la couverture sociale d'une part, et à contraindre au travail sans beaucoup d'égards quant à la santé des travailleurs, d'autre part.

Outre l'affirmation politique du principe de son extension^[20], la GSE paraît touchée dans son contenu. D'une part, de la conception que se faisait déjà la Commission Ad-Hoc, qui attribue un rôle central à l'encadrement technique et administratif quant à la maîtrise de l'outil de production, découle l'exclusion des producteurs directs. D'autre part, il est tout un mouvement qui cherche à rendre compatible le nouvel ordre productif issu de la restructuration et la GSE, en les concevant comme composantes de ce qui est appelé le "cycle de discipline contractuelle/institutionnelle". Un des aspects distinctifs de ce cycle se manifeste sous la forme de délégation (formelle), aux structures de la G.S.E., de la disciplinarisation (du collectif de travail) et de la "responsabilité économique" riviée au productivisme. Cette dernière est médiatisée par la mise en place d'un "nouveau" mode de rémunération du travail combinant les dispositions du SGT et celles de la PR/PRC. Le SGT, dont les travaux d'élaboration datent d'avant la restructuration

(1978) et qui devait répondre à des contradictions venues à maturité à l'époque, introduit cependant, comme d'ailleurs l'adoption d'organigrammes figés et fermés au niveau des entreprises, des rigidités apparemment incompatibles avec la recherche de la flexibilisation du rapport salarial.

Enfin, pour peu que l'on admette que le système productif national se caractérise par une structure juridique "bicéphale" (secteur d'Etat, secteur privé), et par sa dépendance de l'économie mondiale capitaliste quant à sa reproduction, il ne ferait pas de doute de considérer que la "Restructuration" tire également ses motivations de là. L'application des principes de valorisation du capital et de rentabilité financière au secteur d'Etat et la renégociation, par le capital privé, des sphères et modalités de sa valorisation/accumulation, loin d'être dissociées, sont en fait étroitement liées.

Elles fondent, à la fois, la politique économique nouvelle (politique d'ajustement sous contrainte extérieure subie passivement) et le mode alternatif de régulation par le marché qui supprime la planification qui, elle, appelait, dans une toute autre perspective, à être étendue et approfondie.

Par sa nature même – et dans ses relations avec le rapport salarial – ce mode alternatif de régulation tend à remodeler, à recomposer un certain nombre de fonctions relatives au développement stratégique d'indépendance. La fonction d'Entrepreneur Général du développement, par exemple, assurée jusqu'alors par l'Etat, tend de plus en plus à être éclatée au profit de sa "privatisation", renvoyant tendanciellement l'Etat au rôle classique de Puissance Publique.

Conclusion

Il serait peut être mal venu pour un tel article de prétendre fournir, de façon concrète et précise, des solutions à la question de l'emploi en Algérie. Il est par contre tout à fait dans le champ de ce document de formuler un certain nombre de principes dont la liste est loin d'être exhaustive :

- poursuivre les investissements productifs à la fois pour des productions efficaces tournées en priorité vers les besoins de l'économie nationale, et pour rendre le système productif national plus autonome en le complétant par les segments manquants ;
- rétablir la planification nationale et d'entreprise dans ses droits, de sorte que soit reconstruite et dynamisée la séparation/coopération des entreprises qui puisse aller bien au-delà de relations contractuelles de type de celles qui se nouent de temps à autres, épisodiquement ;
- pratiquer systématiquement, dans le cadre de cette coopération inter-entreprises, la formation permanente et les recyclages du potentiel de forces de travail afin de sauvegarder et déployer mieux encore les savoirs-faire et les compétences en faveur de l'accroissement de la productivité du travail social ;

– faire participer activement les concernés (les producteurs directs) à la vie de l'entreprise en enrichissant davantage le contenu social de la GSE et en l'étendant ;

– prospecter et mettre en oeuvre des coopérations internationales autres que celles relevant de la problématique Nord/Sud : la coopération Sud/Sud et l'édification concertée du Grand Maghreb.

Notes

[*] Maître-Assistant à l'Institut des Sciences Economiques d'Oran - Chercheur Associé au C.R.E.A.D.

****]** Contribution à l'Atelier de travail : "L'emploi en Algérie - Réalités et Perspectives". Institut National du Travail - Alger, 7, 8/04/1987.

[1] Cf. J. DEBANDT et V. MORVAN, les restructurations industrielles : les idées et les faits, Revue d'Economie industrielle, n° 31, 1er trimestre 1985.

[2] Cf. C. BARRERE, l'objet d'une théorie de la régulation, Cahiers de l'ISMEA, Série R, n° 1, janvier 1985, que nous utilisons largement et le G.R.R.E.C, l'utilité du concept de système productif pour la définition d'une politique industrielle, Grenoble, 1983.

[3] R. N. SAADI, la restructuration des entreprises d'Etat - Essai de présentation analytique, RAJEP, n° 2, juin 1984.

[4] A. BOUZIDI, questions actuelles de planification algérienne, ENAP/ENAL, 1984.

[5] Paradoxalement, cet objectif sera encore repris dans le rapport du premier plan quinquennal (1980-84) qui proclame : "... l'atténuation, voire la suppression des tendances négatives et l'accroissement de la productivité des facteurs de production... implique un perfectionnement de l'organisation de l'économie dans son ensemble, de notre système de direction et de gestion ainsi que la maîtrise des évolutions structurelles" p. 507.

[6] P. Y. HENIN, que préconisent les économistes ? Revue Projet, n° 198, mars-avril 1986, p. 59.

[7] Ph. HERZOG, les contradictions des politiques capitalistes face à la crise de l'emploi et de la croissance, Revue ISSUES, n° 26, 1986.

[8] Ph. d'ARVISENET, Sureffectifs ou surcoûts salariaux ? Revue Projet, n° 198, mars - avril 1986.

[9] Cf. J. FAYOLLE, Efficacité et rentabilité dans les théories économiques contemporaines, in la Pensée, n°

244, mars-avril, 1985 et, P. DUHARCOURT, Efficacité et crise du capitalisme, idem.

[10] L. BLOCH et J. P. PUIG, Baisser les salaires réels, réduire les sureffectifs industriels : deux aspects de la flexibilité de l'emploi, in Economie et Statistique, n° 191, septembre 1986.

[11] P.Y. HENIN, Op. cit., p. 68.

[12] Cf. L. BLOCH et J. P. PUIG, Op. cit.

[13] Ph. HERZOG, Op. cit., p. 5.

[14] La problématique en termes de régulation (et de rapport salarial) à laquelle il est fait référence ici est celle développée par R. BOYER et le CEPREMAP.

[15] R. BOYER (sous la direction de...), la flexibilité du travail en Europe, éditions la découverte, 1986.

[16] [16] En réalité, pris ensemble, les critères de la restructuration organique semblent viser à la mise en place d'une structure qui, au bout du compte, est très difficile à cerner puisqu'elle est et n'est pas, à la fois, "Entreprise" et "filiale" (ou industrie), le tout à partir d'une autre structure ("l'entreprise publique") dont l'existence s'est avérée en quelque sorte fictive.

[17] A. REBBAH, un nouvel espace des rapports économiques après la restructuration des entreprises publiques industrielles, Symposium international CE.NEAP/MERCOOP, ALGER, 6, 7 et 8 Décembre 1986, sur les critères de gestion des Entreprises Publiques algériennes.

[18] Ministère des Finances - Direction du Trésor et du crédit, Structures financières de l'Entreprise, Alger, juillet 1971.

[19] B. HAMEL, Industrialisation et rapports au travail. Algérie 1967-1982 ; Communication au Colloque "Formes de mobilisation salariale et théorie du salariat", Amiens, 7-8 mars 1985.

[20] Comité Central du FLN, Résolution sur la G.S.E., reproduite par El-Moudjahid du 1er mai 1985.